

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le lundi 9 mars 2020 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Monsieur Tarik Chabane Chaouche, Agent de recherche
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01.

CA20 26 0032

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du 9 mars 2020**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

CA20 26 0033

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2020, à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseillers débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 08.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 08 et se termine à 20 h 02.

Reprise de la séance à 20 h 12.

CA20 26 0034

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes « Cardin Julien inc. » et « LGT inc. » – Autoriser une dépense de 683 100 \$, taxes incluses – Accorder un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 776 588,52 \$, taxes incluses à « Cardin Julien inc. » et « LGT inc. », pour la réfection de bâtiments et divers travaux à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPS19-10076-OP (3 soumissionnaires) – Approbation d'un projet de convention à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes « Cardin Julien inc. » et « LGT inc. », le cas échéant;

D'autoriser une dépense au contrat de 594 000 \$, taxes incluses, pour la réfection de bâtiments et divers travaux à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense aux contingences de 89 100 \$, taxes incluses, pour la réfection de bâtiments et divers travaux à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De réserver un montant de 116 488,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'accorder le contrat de services professionnels à cette fin à « Cardin Julien inc. » et « LGT inc. », soumissionnaires ayant obtenu le plus haut pointage final, au prix de leurs soumissions, soit 776 588,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS19-10076-OP (3 soumissionnaires);

D'approuver un projet de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1201035002

CA20 26 0035

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : IGF Axiom inc. (702 327,66 \$, taxes incluses - Contrat 1) et FNX-Innov inc. (762 049,70 \$, taxes incluses - Contrat 2), pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation (2020-2022) - Appel d'offres public RPPS19-11085-OP (6 soumissionnaires) – Approbation des projets de convention à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De conclure deux (2) ententes-cadres pour des services professionnels de génie-conseil pour la surveillance et la conception des travaux de voirie, d'infrastructures souterraines, d'éclairage, d'électricité et de circulation pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder le contrat de services professionnels à cette fin à « IGF Axiom inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 1, au prix de sa soumission, soit 702 327,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS19-11085-OP (6 soumissionnaires);

D'accorder le contrat de services professionnels à cette fin à « FNX-Innov inc. », soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final pour le contrat 2, au prix de sa soumission, soit 762 049,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPS19-11085-OP (6 soumissionnaires);

D'approuver les projets de convention à cette fin et d'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer lesdites conventions, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1208332001

CA20 26 0036

Autoriser une dépense totale de 390 938 \$, taxes incluses – Prolonger deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 390 938,00 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » à cette fin (appel d'offres numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1206295001

CA20 26 0037

Approuver un avenant modifiant la convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables (contrat RPPA19-11086-GG) – Octroyer une contribution financière de 19 835 \$ et autoriser le virement du compte de surplus de gestion affecté - divers

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

Autoriser une dépense maximale de 19 835 \$ pour bonifier la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiènes féminines durables pour l'année 2020;

Approuver un projet d'avenant modifiant la Convention initiale de décembre 2019 avec l'organisme « Lange Bleu » afin de soutenir l'organisme pour un Programme de subvention à l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiènes féminines durables pour les citoyens de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté divers pour un montant de 19 835 \$;

Mandater la chef de division des Communications et du Développement durable et adjointe à la direction pour s'assurer de l'octroi des services décrit à l'Annexe 1 de la convention et de la bonne utilisation des fonds.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1197831001

CA20 26 0038

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 31 janvier 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1^{er} au 31 janvier 2020 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020 en

vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1203879002

CA20 26 0039

Autoriser une dépense de 120,01 \$, taxes incluses, pour la participation d'une élue à la journée d'étude organisée par l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) qui se tiendra le 19 mai 2020, à l'École nationale de l'administration publique (ENAP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant total de 120,01 \$, taxes non applicables, à même le budget de fonctionnement, pour la participation de madame Christine Gosselin, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à la journée d'étude « La modernisation des politiques d'habitation », qui sera présenté le 19 mai 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1207059001

CA20 26 0040

Autoriser le dépôt d'une demande de financement, au Programme des installations sportives extérieures 2019-2029 (PISE), pour la réfection des trois terrains de baseball du parc Pélican et confirmer la participation de l'Arrondissement au financement du projet

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Réfection des trois terrains de baseball du parc Pélican » dans le cadre du « Programme des installations sportives extérieures 2019-2029 (PISE) »;

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du programme;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1201035001

CA20 26 0041

Autoriser la signature de l'entente de contribution financière et de suivi dans le cadre du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques - volet santé du ministère de la Santé et des Services sociaux

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De confirmer l'adhésion de l'Arrondissement aux objectifs et modalités du projet pilote de contrôle de l'herbe à poux grâce à des aménagements favorables pour la biodiversité;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts admissibles du projet;

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'Arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la demande de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1207831001

CA20 26 0042

Autoriser un virement de crédits de 75 000 \$ net de ristournes, du compte de surplus de gestion affecté - autres fins pour la réalisation de travaux divers à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (EESM)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 75 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - autres fins pour les dépenses relatives à la réalisation de travaux intérieurs à la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée, dans leurs locaux de la cour Des Carrières;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1207611002

CA20 26 0043

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables sur la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et sur la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain (REV), dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables sur la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et sur la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain (REV), dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1204243001

CA20 26 0044

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) aux 9 arrondissements de l'ex-Ville de Montréal un service de marquage de la chaussée et de la signalisation écrite pour la saison 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux neuf (9) arrondissements de l'ex Ville de Montréal (Ahunatic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) un service de marquage de la chaussée et de la signalisation écrite pour la saison 2020, selon les modalités prévues aux offres de service détaillées jointes au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1207611003

CA20 26 0045

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 89 855 \$ pour le financement de 1,3 postes temporaires pour l'entretien du parc Etienne- Desmarteau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté-divers au montant de 89 855 \$ pour le financement de 1,3 postes temporaires pour l'entretien du parc Etienne-Desmarteau;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1208200001

CA20 26 0046

Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 485 275 \$, pour le financement de services professionnels et de deux postes de conseillers en aménagement temporaires à la Direction du développement du territoire et des études techniques, jusqu'au 31 décembre 2020

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 485 275 \$, pour le financement de services professionnels et de deux postes de conseillers en aménagement temporaires à la Direction du

développement du territoire et des études techniques, jusqu'au 31 décembre 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1204646001

CA20 26 0047

Édicter une ordonnance - Installations de panneaux d'arrêt obligatoire à plusieurs intersections afin de sécuriser les déplacements actifs

Attendu que l'arrondissement veut favoriser au quotidien les déplacements à pieds vers les parcs, les écoles et autres lieux générateurs de déplacement;

Attendu que l'arrondissement veut favoriser au quotidien les déplacements à pieds et que la marche permet de combattre la sédentarité et améliorer la santé des individus;

Attendu que dans le cadre de la Vision Vélo, l'arrondissement souhaite améliorer la sécurité des cyclistes et encourager l'adoption de ce mode de transport;

Attendu que le sentiment de sécurité a un impact important sur les déplacements actifs et que les panneaux d'arrêt obligatoire améliorent la visibilité de l'ensemble des usagères et usagers;

Attendu que la sécurisation des intersections du territoire de Rosemont-La Petite-Patrie est réclamée par les Rosepatriennes et les Rosepatriens, notamment par l'implantation d'arrêt obligatoire.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants ;

- Dans le district de Saint-Édouard :
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue Casgrain ;
 - sur la rue Beaubien Ouest dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-Urbain ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Alma ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Gaspé ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue la Roche ;
 - sur la rue Dante dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Alma ;
 - sur la rue Dante dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue de Gaspé;
 - sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de la Roche ;
 - sur la rue de Lanaudière dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue de

Drucourt;

- sur la rue Mozart Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Alma ;
 - sur la rue Mozart Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue de Gaspé ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Alma ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue Casgrain ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Garnier ;
- Dans le district d'Étienne-Desmarteau :
- sur la 3^e Avenue dans les directions nord et sud, à l'intersection de la 6^e Avenue ;
 - sur la 6^e Avenue dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Paradis ;
 - sur la 13^e Avenue dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue de l'Ukraine ;
 - sur la 13^e Avenue dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Soubirous ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 8^e Avenue ;
 - sur la rue Dandurand dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Bordeaux ;
 - sur la rue Dandurand dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Chabot ;
 - sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Bordeaux ;
 - sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue des Écores ;
 - sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue Louis-Hébert ;
 - sur la rue des Carrières dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Bordeaux ;
 - sur la rue Holt dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue des Érables ;
 - sur la rue Jourdain dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Mallet ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue des Érables ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Molson ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 15^e Avenue ;

- sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 8^e Avenue ;
- sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Bordeaux ;
- Dans le district du Vieux-Rosemont :
 - sur la 18^e Avenue dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Edmond-Hamelin ;
 - sur la rue Dandurand dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 17^e Avenue ;
 - sur la rue Davidson dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Rivier ;
 - sur la rue de Chambly dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Edmond-Hamelin ;
 - sur la rue Claude-Jodoin dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Philippe-Girard ;
 - sur la rue Ernest-Gendreau dans les directions nord et sud, à l'intersection de la place Richard-Angus ;
 - sur la rue Gilford dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 5^e Avenue ;
 - sur la rue Gilford dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 6^e Avenue ;
 - sur la rue Gilford dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 7^e Avenue ;
 - sur l'avenue Laurier Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 10^e Avenue ;
 - sur la rue Marius-Dufresne dans les directions est et ouest, à l'intersection de la place Guillet ;
 - sur la rue Masson dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 13^e Avenue ;
 - sur la rue Moïse-Picard dans les directions nord et sud, à l'intersection de la place Richard-Angus ;
 - sur la rue Molson dans les directions nord et sud, à l'intersection de la place Michel-Brault ;
 - sur l'avenue Mont-Royal Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 5^e Avenue ;
 - sur la rue Omer-Lavallée dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Émile-Vanier ;
 - sur la place Guillet dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 18^e Avenue ;
 - sur la rue Rachel Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Aylwin ;
 - sur la rue Rachel Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Saint-Germain ;
 - sur la rue Rachel Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de l'avenue Valois ;

- sur la rue William-Tremblay dans les directions est et ouest, à l'intersection de 6^e Avenue ;
- sur la rue William-Tremblay dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Augustin-Frigon ;
- sur la rue William-Tremblay dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue du Canadien-Pacifique ;
- sur la rue William-Tremblay dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Émile-Vanier ;

- Dans le district de Marie-Victorin :
 - sur la 20^e Avenue dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Claude-Mouton ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 21^e Avenue ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 38^e Avenue ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 40^e Avenue ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 42^e Avenue ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 44^e Avenue ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Châtelain ;
 - sur la rue Beaubien Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue de Pontoise ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 28^e Avenue ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 33^e Avenue ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 43^e Avenue ;
 - sur la rue Bélanger dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 44^e Avenue ;
 - sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 43^e Avenue ;
 - sur la rue de Bellechasse dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 44^e Avenue ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 20^e Avenue ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 27^e Avenue ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 36^e Avenue ;
 - sur la rue Saint-Zotique Est dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 44^e Avenue.

Et d'édicter en conséquence l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2020-26-007, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.01

CA20 26 0048

Édicter une ordonnance - Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour un accès dans 2 ruelles distinctes dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2020-26-008 jointe à la présente, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans deux ruelles localisées dans l'Arrondissement;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1207911001

CA20 26 0049

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6717, rue Saint-Hubert, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement - Fonds de compensation de 20 000 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié), l'ordonnance numéro 2020-26-009 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'immeuble situé au 6717, rue Saint-Hubert (lot numéro 2 333 023), de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1203823002

CA20 26 0050

Édicter une ordonnance afin de retirer cinq (5) places de stationnement tarifés et déplacer environ 13 places de stationnement tarifés aux abords de ruelles de la rue Bélanger, entre les rues De Normanville et Drolet afin de réduire les risques d'accidents sur la voie cyclable

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, art. 3), l'ordonnance numéro 2020-26-010 jointe à la présente, afin de retirer sur la rue Bélanger, entre les rues De Normanville et Drolet, les places de stationnement tarifées suivantes :

- RD110, entre la rue De La Roche et l'avenue Christophe-Colomb, côté nord;
- RB247, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue de Chateaubriand, coté nord;

- RB222, entre l'avenue de Chateaubriand et la rue De Saint-Vallier, côté nord;
- RB196, entre les rues De Saint-Vallier et Saint-Denis, côté nord;
- RB207, entre les rues De Saint-Vallier et Saint-Denis, côté sud.

De déplacer environ 13 places de stationnement tarifées.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1207613001

CA20 26 0051

Donner avis de motion et présenter un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés RCA-23 » visant à préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu de règlements adoptés par le conseil de la ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement

Il est

Et résolu :

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) », et dépose un projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1208557001

CA20 26 0052

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de limiter l'usage « hôtel-appartement » à la Plaza Saint-Hubert

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* », afin de limiter l'usage « hôtels-appartements » à la Plaza Saint-Hubert;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1203823001

CA20 26 0053

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », (01-279-62), afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle

VU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 01-279-62 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle, a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 décembre 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 février 2020, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 01-279-62 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle, a été adopté, sans modification, lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 24 février 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », (01-279-62), afin de modifier les dispositions applicables aux centres de réalité virtuelle.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1198303008

CA20 26 0054

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », (01-279-63), afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs

VU l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2019;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 01-279-63 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs, a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 février 2020, relativement au projet de règlement concerné;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 01-279-63 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) », afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs, a été adopté, sans modification, lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020;

ATTENDU QU'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande de participation référendaire a été diffusé le 18 février 2020;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire valide n'a été reçue conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », (01-279-63), afin de réduire les taux d'implantation autorisés dans certains secteurs.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1193823007

CA20 26 0055

Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cabane à Souk », « Le temps des sucres sur la Plaza », « Marche du pardon Nord-Sud », « Marche du pardon des Portugais », « Exposition annuelle des violettes africaines », « Marche de sensibilisation à l'autisme », « Angus! Tragi-comédie rosemontoise », « Ciné-parc Dante », « La CandyCourse 5K » et « Fête de Plein air 2020 »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance 2020-26-011 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance 2020-26-012 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)*, l'ordonnance 2020-26-013 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5)*, l'ordonnance 2020-26-014 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7)*, l'ordonnance 2020-26-015 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1200081003

CA20 26 0056

Déposer au Conseil municipal le bilan annuel sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stéphanie Watt

Et résolu :

De recevoir et de déposer au conseil municipal le bilan annuel 2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie faisant état de l'application du Règlement sur les pesticides (04-041) à l'égard de son territoire.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1200674002

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 19.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2020.